

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-208 du 22 MAI 1986

Chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel et
de Base, de l'intérim du Camarade
Ousmane BATOKO, Ministre de la Culture,
de la Jeunesse et des Sports pour compter
du 17 Mai 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le Décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 17 Mai 1986 le Camarade Philippe
AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de
l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
pendant l'absence du Camarade Ousmane BATOKO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 MAI 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du,
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MCJS-MEMB 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-